



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Personne mineure

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les informations sont sur le site de la mairie de Mer : **www.mer41.fr**

France Services peut vous aider dans vos démarches : 06.77.16.46.94.

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr>

PRISE DE RENDEZ-VOUS : <https://rendezvousonline.fr>

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET D'UN REPRÉSENTANT LÉgal
AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER**

PIÈCES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- **Document de la pré-demande imprimé ou numéro de la pré-demande**
- **1 photographie récente (photomaton ou photographe)** dont voici les normes :
 - Récente (moins de 6 mois)
 - Tête découverte, pas de barrette, serre-tête, etc
 - Visage dégagé, pas de cheveux devant les yeux
 - Bouche fermée
 - Pas de lunettes

Ne pas découper la photographie, ramener la planche complète.

- **Ancienne carte d'identité originale** (sauf première demande et perte/vol)
- **Justificatif d'identité original du représentant légal**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour (en cours de validité ou périmé depuis moins de 10 ans)
- **Justificatif de domicile récent** (du représentant légal)
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.

PIÈCES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

En cas de première demande de carte d'identité

- **Livret de famille**
- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois

A demander à la mairie du lieu de naissance. Ceci n'est pas nécessaire si la mairie du lieu de naissance est adhérente à la dématérialisation (vérification possible sur

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

Suite au verso

En cas de garde alternée

- **Jugement du divorce précisant les modalités de la garde alternée, ou attestation de garde alternée signée par les deux parents**
- **Justificatif de domicile récent de chaque parent**
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.
- **Copie recto-verso de la pièce d'identité du parent qui n'est pas présent lors du rendez-vous**

Si la (les) personne(s) ayant la garde du (de la) mineur(e) est (sont) hébergée(s)

- **Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui** depuis **plus de 3 mois**
- **Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour
- **Justificatif de domicile** aux nom et adresse de l'hébergeant
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.

En cas de changement d'état-civil

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois comportant la mention du changement (nouveau prénom, nouveau nom...) A demander à la mairie du lieu de naissance.

Si acquisition récente de la nationalité française

- **Certificat de nationalité française**

En cas de perte ou de vol

- **Timbre fiscal de 25€**
- **Document officiel avec photo** (passeport, permis de conduire, Carte Vitale, carte de bus, carte d'étudiant, photocopie de la carte d'identité perdue/volée)
- **Déclaration de perte** faite soit au préalable à la gendarmerie, soit en même temps que la demande de carte d'identité à la mairie

ou

- **Déclaration de vol** faite à la gendarmerie

Dès réception du SMS vous informant que la nouvelle carte d'identité est disponible, merci de prendre rendez-vous par téléphone afin de la retirer au :

02 54 81 40 80 (touche 6)

N'OUBLIEZ PAS DE RAMENER L'ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ

VOUS DEVEZ RETIRER VOTRE CARTE D'IDENTITÉ SOUS 3 MOIS